

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2015

2015 : « Année des défis »



TABLE DES MATIÈRES

1) INTRODUCTION	3
2) LA SITUATION ÉCONOMIQUE	3
A. Dans le Monde	3
B. Dans la zone Euro	3
C. Sur le territoire national	3
1) Évolution du PIB entre 2012 et 2015 :(source Eurostat).....	3
2) Évolution de l'inflation entre 2013 et 2015 :(sources Eurostat)	4
3) Évolution du taux de chômage en France entre 2013 et 2015 (sources INSEE).....	5
4) Les taux d'intérêts	5
5) La dette publique (sources Banque de France 2011).....	6
3) LES ORIENTATIONS DE L'ÉTAT CONCERNANT LE SECTEUR LOCAL	7
A. Les concours financiers de l'État	7
B. Les mesures fiscales.....	7
C. Les autres mesures.....	8
4) LA SITUATION FINANCIÈRE DE VITTEL	8
A. Évolution des dépenses des cinq dernières années	8
B. Évolution des produits des cinq dernières années	9
C. Fiscalité.....	9
1) Évolution des bases.....	9
2) Comparaison des taux d'imposition.....	10
D. Concours de l'Etat	10
E. État de la dette	11
1) Courbe d'extinction de la dette	11
2) L'encours de la dette en euros par habitant sur les années passées est le suivant :	11
5) LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2015.....	12
A. DES PROJETS POUR L'AVENIR	12
B. SATISFAIRE LES BESOINS AU MEILLEUR COÛT	13
1) Enfance et jeunesse	13
2) Culture et patrimoine.....	14
3) Sports et loisirs.....	14
4) Action sociale	14
5) Cadre de vie – Aménagement urbain.....	14
6) Tourisme	15
6) L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	15
A. Maintenir les coûts de fonctionnement à paramètres constants.....	15
B. Contenir la pression fiscale	16
C. Recourir modérément à l'emprunt.....	16

1) INTRODUCTION

Conformément à la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République, et à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal est appelé à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2015.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel, bien qu'il constitue une formalité essentielle et substantielle dans le processus budgétaire pour les communes de 3 500 habitants et plus. Il permet de présenter différentes informations sur la situation de la commune et sur l'évolution de sa situation financière dans les deux mois précédents l'adoption du budget.

Le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, il permet cependant un échange démocratique et républicain entre les différentes composantes de l'assemblée municipale. Il constitue donc une étape importante et obligatoire du cycle budgétaire et du débat démocratique.

2) LA SITUATION ÉCONOMIQUE

A. Dans le Monde

L'été 2014 a été caractérisé par la montée des risques géopolitiques avec les conflits ukrainien, irakien et israélo-palestinien, syrien, libyen, malien, ajoutés aux risques liés aux organisations terroristes Daech ou Al-Qaïda, mais aussi au risque de déflation en zone euro.

Par ailleurs, les données macroéconomiques sont restées favorables aux Etats-Unis alors qu'elles sont de plus en plus décevantes dans la zone Euro.

B. Dans la zone Euro

Les statistiques publiées récemment présentent des résultats globalement mauvais dans la zone Euro. La croissance a calé au deuxième trimestre malgré la reprise enregistrée sur les quatre trimestres précédents.

Les PIB allemand et italien ont reculé de 0,2 %, le PIB espagnol a progressé de 0,6 %, tandis que le PIB français a stagné, reflétant ainsi des évolutions conjoncturelles divergentes au sein des quatre principales économies de la zone euro.

Les perspectives à court terme restent dégradées. Les derniers indicateurs de conjoncture ne sont guère réjouissants avec une baisse de l'indice PMI composite de la zone depuis 3 mois.

Selon les prévisionnistes, le PIB de la zone Euro ne devrait que faiblement progresser.

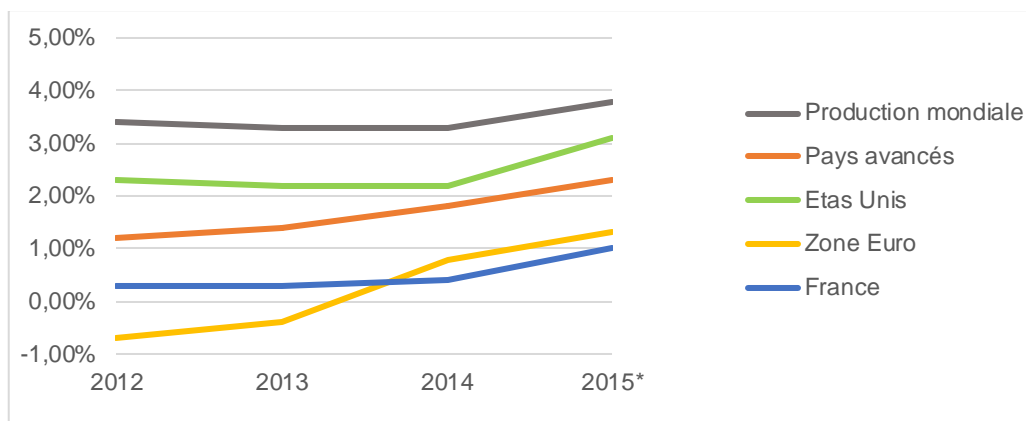
C. Sur le territoire national

L'ancien premier ministre, Michel ROCARD, disait que, « *pour qualifier la situation d'un pays, il faut au moins quatre variables économiques* ». Afin de situer la conjoncture nationale les cinq indicateurs suivants font état d'une situation plutôt dégradée.

1) Évolution du PIB entre 2012 et 2015 :(source Eurostat)

	2012	2013	2014	2015*
Production mondiale	3,40%	3,30%	3,30%	3,80%
Pays avancés	1,20%	1,40%	1,80%	2,30%
Etas Unis	2,30%	2,20%	2,20%	3,10%
Zone Euro	-0,70%	-0,40%	0,80%	1,30%
France	0,30%	0,30%	0,40%	1,00%

(*2015 prévisions)



En 2015, la croissance pourrait être supérieure à celle des trois dernières années, où elle est demeurée particulièrement faible. Toutefois, avec une projection de 1 % de croissance en 2015, selon les prévisions européennes et du gouvernement, la croissance française serait en retrait par rapport à celle des années antérieures à 2008 et inférieure à celle de la zone euro (1,3 %) ou des pays avancés (2,3 %).

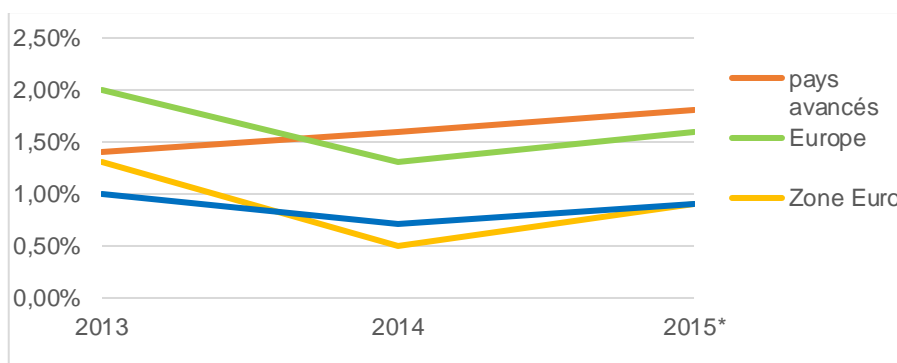
Pour la France, les perspectives restent donc sombres, avec une croissance atone.

Les politiques mises en œuvre par le gouvernement visant à réduire le coût du travail, telles que le CICE, ou le pacte de responsabilité, n'ont, pour le moment, pas ou peu d'effets positifs sur la croissance. Pour 2015, les moteurs de la croissance - à savoir la consommation et l'investissement - sont bloqués ou progresseront mollement. Seul le solde exportation / importation est positif grâce à la baisse généralisée des prix du pétrole dénommé « l'effet d'aubaine » par les économistes.

2) Évolution de l'inflation entre 2013 et 2015 :(sources Eurostat)

	2013	2014	2015*
Pays avancés	1,40%	1,60%	1,80%
Europe	2,00%	1,30%	1,60%
Zone Euro	1,30%	0,50%	0,90%
France	1,00%	0,70%	0,90%

(*2015 prévisions)



L'inflation française et européenne devraient demeurer à un niveau faible en 2015 (0,9 % sources « Europe » et « gouvernement ») faisant craindre un éventuel risque déflationniste

La consommation des ménages ne progressera que très modérément du fait de la faiblesse des salaires et d'une absence significative de reprise de l'emploi.

L'investissement des entreprises ne devrait que faiblement augmenter.

3) Évolution du taux de chômage en France entre 2013 et 2015 (sources INSEE)

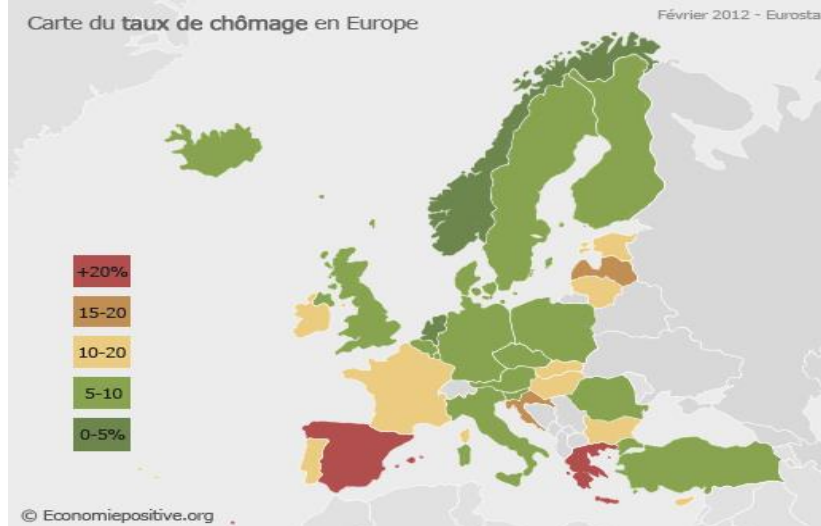
	2013	2014	2015*
Pays avancés	7,90%	7,50%	7,90%
Zone Euro	11,90%	11,60%	11,20%
France	10,30%	10,40%	10,00%

(*2015 prévisions)

Après être descendu à 7,2 % en 2008, le taux de chômage s'est fortement dégradé et a dépassé les 10 % en 2013 et 2014.

Dans sa dernière note de conjoncture, publiée en décembre 2014, l'Insee prévoit une nouvelle augmentation du chômage début 2015. Le taux de chômage progresserait au cours des prochains trimestres : il atteindrait 10,4% fin 2014 (10% pour la seule France métropolitaine) puis 10,6% mi-2015 (10,2 % en métropole). La légère hausse attendue de l'emploi ne suffirait pas à absorber la progression de la population active et le nombre de chômeurs augmenterait mécaniquement légèrement, estime l'Institut de la statistique.

Fin novembre, l'OCDE indiquait ne pas s'attendre à une baisse du chômage en France avant 2016.

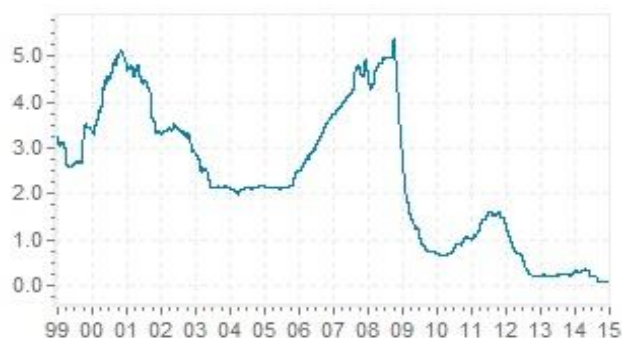


4) Les taux d'intérêts

Plusieurs facteurs font que l'on anticipe des taux d'intérêt qui vont demeurer faibles :

- les indicateurs européens ne permettent pas un optimisme majeur sur une éventuelle reprise de l'économie ;
- l'euro s'étant enfin déprécié face au dollar, à la grande satisfaction de l'Europe, il est peu probable que la banque centrale européenne entame un cycle de hausse des taux ;
- la perspective d'une inflation qui demeure inférieure à 1 %.

Euribor à 3 mois (EURO InterBank Offered Rate : Taux de prêt interbancaire européen à 3 mois

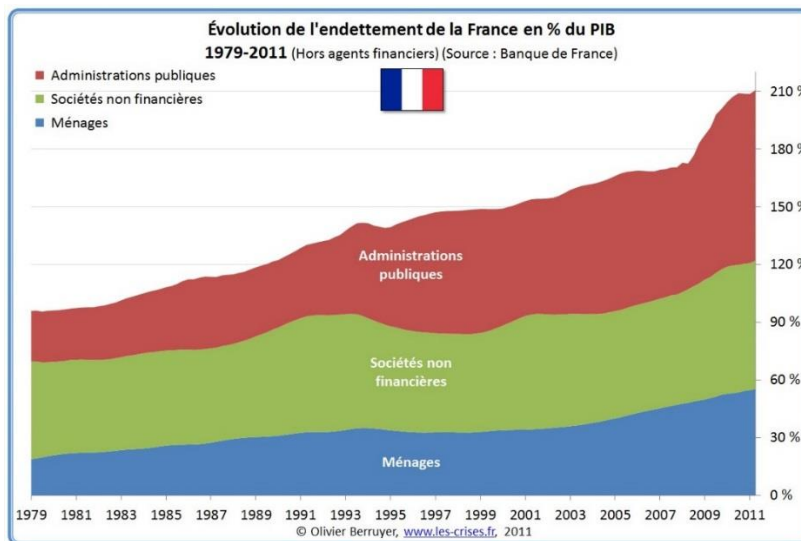


L'Euribor est, avec l'Eonia, l'un des 2 taux de référence quotidien des dépôts interbancaire « en blanc » c'est-à-dire non gagé sur titre.

Notation financière de la France au 12 janvier 2015

Agence de notation	Note	Perspective	Date de dernière révision	Variation N-1
Moody's US	Aa1	▼Négative	19/09/2014	▶
Standard & Poor's US	AA	▼Négative	10/10/2014	▶
Fitch Ratings US	AA	▶Stable	12/12/2014	▼
Dagong CHINE	A+	▼Négative	12/2012	▶
Egan-Jones CHINE	BBB	▼Stable	14/06/2012	▼

5) La dette publique (sources Banque de France 2011)



Pour ce qui concerne les collectivités territoriales, le projet de loi de finances pour 2015 prévoit la baisse des dotations et l'accroissement de la péréquation.

Après une baisse de 1,5 milliards en 2014, les dotations de l'État aux collectivités locales baisseront de 11 milliards à l'horizon 2017, à un rythme de 3,67 milliards par an.

La répartition de l'effort entre les catégories de collectivités territoriales en 2015 sera proportionnelle aux recettes réelles de fonctionnement de chacune d'elle, dans l'attente de la réforme de la dotation globale de fonctionnement en préparation pour 2016.

La réalisation du budget 2014 et le projet de budget 2015 de la France témoignent de cette situation économique défavorable et d'une politique budgétaire contrainte.

Les collectivités locales sont directement touchées par l'effort de retour à l'équilibre budgétaire de l'État. Cependant, comme le soulignait François BAROIN, Président de l'Association des Maires de France lors du congrès des Maires en novembre 2014 *"les communes feront un effort de 20 % par rapport à la dette publique totale alors que les communes sont responsable du déficit public pour 9,5%.*

En conclusion, on ne peut que regretter que la plupart des indicateurs économiques de la France soient au rouge vif avec-> une croissance atone,

- > une consommation en berne,
- > un taux de chômage élevé
- > un déficit public qui se creuse

l'ensemble de ces indicateurs impactant fortement les finances de notre commune.

3) LES ORIENTATIONS DE L'ÉTAT CONCERNANT LE SECTEUR LOCAL

A. Les concours financiers de l'État

Après le gel des dotations sur la période 2011-2014, la loi de finances pour 2015 associe pleinement les collectivités locales à la baisse des déficits publics en prévoyant la diminution des dotations à hauteur de 3,67 milliards d'euros en 2015.

Toutefois, les communes bénéficiaires de la DSU et de la DSR ne devraient pas être trop pénalisées puisque ces enveloppes augmentent. Cependant, cette majoration sera supportée par les autres communes, comme Vittel, par le biais de la péréquation.

La chute des dotations pourrait avoir des conséquences désastreuses pour l'emploi local, en particulier dans les petites collectivités, dont le recours à l'emprunt – et donc à l'investissement – a déjà fortement ralenti en 2014, et devrait se poursuivre en 2015.

Cette baisse des dotations en 2015 soulève d'autant plus de difficultés que l'environnement fiscal des collectivités et de leurs groupements s'est considérablement dégradé depuis quelques années. Deux éléments caractérisent ce phénomène : l'augmentation des prélèvements fiscaux de l'État sur les ménages, qui accentue les phénomènes de précarité et laisse peu de marges de manœuvre aux assemblées délibérantes locales ; la réduction du pouvoir de vote des taux des collectivités dans le domaine de la fiscalité professionnelle. Rappelons en effet que la réforme de la taxe professionnelle a privé les collectivités du pouvoir de voter les taux sur les 2/3 de la nouvelle fiscalité économique (CVAE et CFE). Sauf à emprunter pour maintenir un "bon" niveau d'investissement, les communes n'ont pas d'autres possibilités que de réduire de manière drastique les dépenses de fonctionnement.

La date à laquelle les montants des diverses dotations seront publiés est encore inconnue.

À noter que la DGF représentait 13,77% des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2014.

B. Les mesures fiscales

Les bases fiscales des taxes ménages sont revalorisées, de 0,9 % pour 2015, taux identique à celui de 2014. (Article 1518 bis du code général des impôts)

La suppression de l'impôt sur les spectacles

Par amendement au PLF 2015, le gouvernement prévoit la suppression de la taxe sur les spectacles applicable aux réunions sportives. La taxe sur les spectacles afférente aux cercles et maisons de jeux sera par contre maintenue.

Le gouvernement propose de remplacer la taxe sur les spectacles applicable à tous les organisateurs de spectacles sportifs qui y sont soumis par une TVA à 5,5 %.

La compensation de la perte de recettes liée à cette suppression sera égale à 18 M€, alors qu'elle a rapporté 19,9 M€ en 2013. Il s'agit d'une compensation pérenne et figée, qui ne prend pas en compte l'évolution qu'aurait éventuellement connue la taxe, notamment l'évolution attendue à la hausse en 2016 pour certaines grandes villes à l'occasion de la prochaine coupe d'Europe de football.

Le rehaussement du plafond des tarifs de la taxe de séjour

Le plafond des tarifs de la taxe de séjour est actuellement à 1,5 €. La revalorisation du plafond des tarifs de la taxe de séjour porterait le tarif plafond d'1,5 € à 4 € avec la création d'une tranche supplémentaire pour les palaces.

La création d'une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations destinée à financer les dépenses relatives aux travaux de toute nature permettant de réduire les risques d'inondation et les dommages causés aux personnes et aux biens. En effet, la loi MAPTAM, a consacré une nouvelle compétence communale obligatoire qui sera transférée automatiquement aux EPCI à compter

du 1^{er} janvier 2016. Cependant, pour être applicable en 2016, la taxe devra être instaurée avant le 1^{er} octobre 2015.

C. Les autres mesures

Relèvement du taux du FCTVA :

L'article 38 de la loi de finances pour 2014 avait déjà prévu le relèvement du taux du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour le porter de 15,482% à 15,761%. Cette hausse était insuffisante pour compenser la hausse des taux de TVA. Devant l'insistance de l'AMF, le nouveau projet de loi de finances pour 2015 portera le FCTVA à 16,404 %.

Le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le 1^{er} degré pour l'année scolaire 2015-2016 est prorogé, sans pour autant assurer sa pérennité. Cependant, seules les communes, comme Vittel, qui ont élaboré un PEDT bénéficieront du fonds.

Le gel du point d'indice de la fonction publique se maintient en 2015. Cependant, les premiers grades verront leur indice augmenter afin qu'il corresponde au montant du salaire minimum et que l'écart entre 1^{er} et 2^{ème} échelons ne disparaisse pas. De ce fait, les collectivités devront assumer l'impact de l'augmentation de cinq point des indices de base pour les agents de catégorie C et B, pour les premiers échelons.

Enfin, les collectivités devront poursuivre la mise en œuvre des mesures issues du Grenelle de l'environnement, ainsi que toutes les réglementations relatives à la sécurité des bâtiments publics et à leur *accessibilité*, ce qui représente des sommes considérables, à investir dans des délais et budgets contraints, sans aide de l'État qui édicte les normes, impose les travaux mais n'octroie pas les financements y afférents.

4) LA SITUATION FINANCIÈRE DE VITTEL

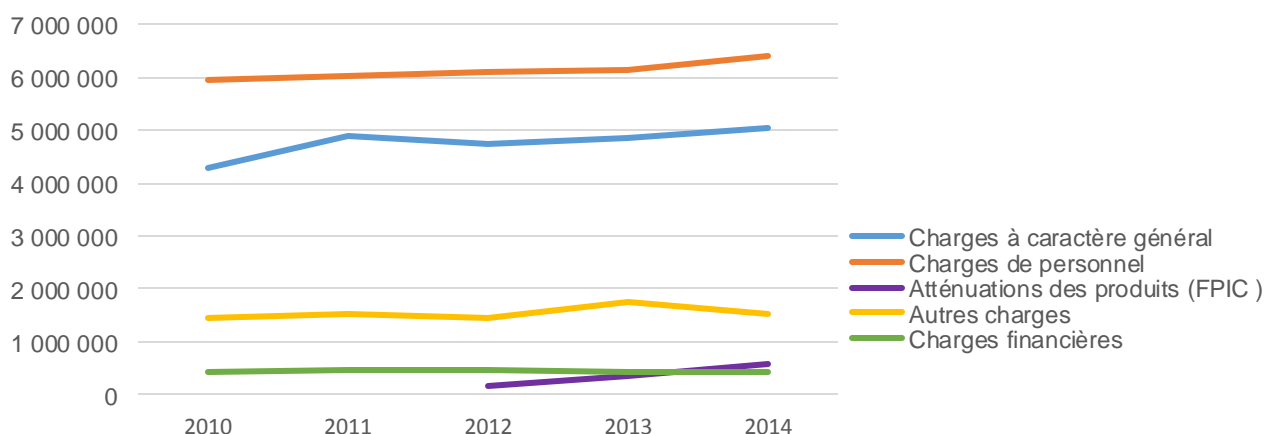
A. Évolution des charges des cinq dernières années

	2010	2011	2012	2013	2014 ^(*)
Charges à caractère général	4 268 243	4 908 466	4 751 320	4 842 088	5 033 920
Charges de personnel	5 940 419	6 030 606	6 095 510	6 147 745	6 420 671
Atténuations des produits (FPIC)	1 036 263		165 039	339 271	588 505
Autres charges	1 467 500	1 543 115	1 445 228	1 755 030	1 540 339
Charges financières	426 681	447 491	461 681	434 497	412 598
Total	13 139 106	12 929 677	12 918 778	13 518 631	13 996 033

(*) provisoire

Les charges à caractère général regroupent des dépenses potentiellement sensibles à la conjoncture : dépenses d'énergies et fluides, indexation des contrats de maintenance et d'entretien, etc.

A eux seuls les fluides (eau, gaz, électricité, combustibles, carburants) représentent un peu plus de 26 % des charges à caractère général en 2013.

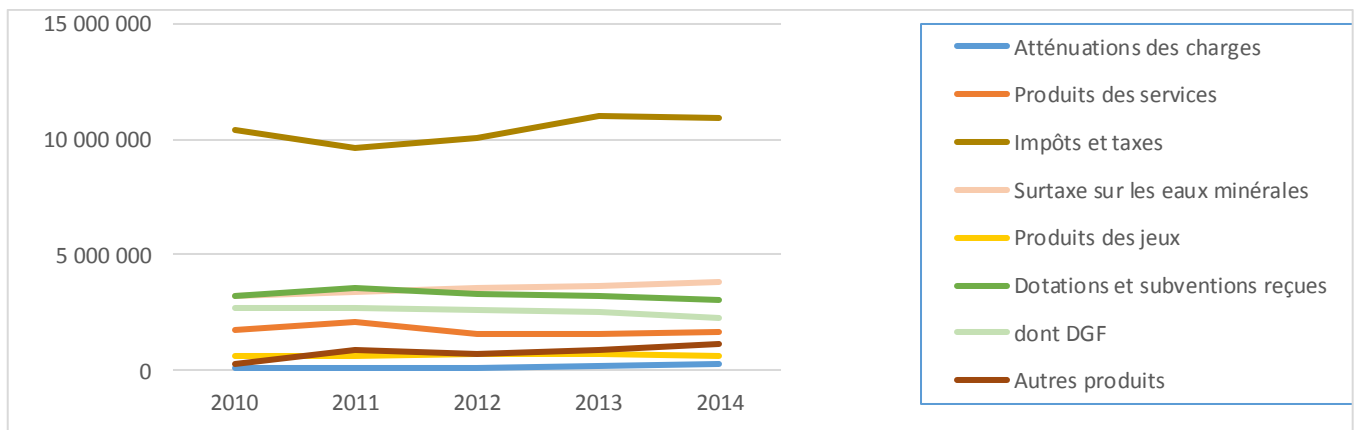


B. Évolution des produits des cinq dernières années

	2010	2011	2012	2013	2014 ^(*)
Atténuations des charges	137 691	116 228	125 837	180 017	252 624
Produits des services	1 756 272	2 062 055	1 583 735	1 550 860	1 629 461
Impôts et taxes	10 376 624	9 603 196	10 051 328	11 049 847	10 928 901
<i>dont surtaxe</i>	3 191 026	3 426 060	3 544 593	3 671 043	3 842 010
<i>dont produits des jeux</i>	664 084	669 518	698 034	697 600	646 935
Dotations et subventions reçues	3 207 650	3 561 456	3 314 888	3 240 643	3 067 389
<i>dont DGF</i>	2 741 966	2 673 081	2 582 902	2 503 062	2 316 567
Autres produits	310 808	906 088	733 026	892 724	1 151 901
Total	15 789 044	16 249 022	15 808 815	16 914 090	17 030 277

(*) provisoire

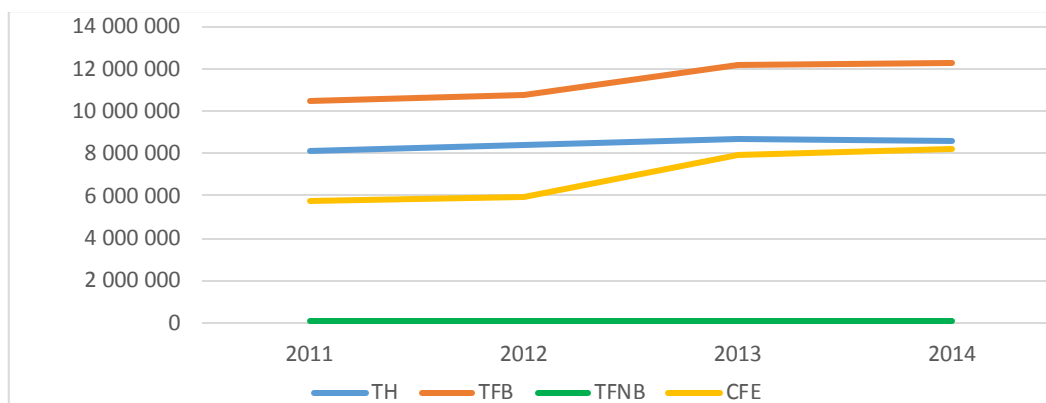
Avec le graphique ci-dessous, on constate plus précisément que les recettes de gestion sont constituées par l'addition de la fiscalité directe, de la DGF, de la surtaxe sur les eaux minérales et des produits des jeux. Elles représentaient 86,04% du total des recettes en 2010 contre 82,18% en 2014. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).



C. Fiscalité

1) Évolution des bases

ANNÉE	TH	TFB	TFNB	CFE
2011	8 130 330	10 525 464	83 444	5 731 060
2012	8 426 250	10 728 946	86 091	5 935 397
2013	8 728 251	12 168 461	88 600	7 922 826
2014	8 593 252	12 309 212	88 554	8 174 835



Les bases d'imposition évoluent de manière régulière avec la revalorisation forfaitaire votée chaque année par le Parlement lors de l'adoption de la loi de finances. Cette revalorisation forfaitaire est généralement liée à l'évolution de l'inflation. Les collectivités ont assisté à sa division par 2 entre 2013 et 2014. Ce n'est pas sans conséquence pour le dynamisme des recettes.

Cependant, la matière imposable de la ville de Vittel évolue toujours plus que la simple revalorisation forfaitaire, ce qui témoigne d'un dynamisme en matière de construction. Toutefois, plusieurs logements ont bénéficié des nouvelles exonérations décidées par le gouvernement, mais non compensées, ce qui explique la diminution des bases de taxe d'habitation en 2014.

La forte augmentation des bases de TFB (+ 13,42%) est due à de nouvelles constructions parvenues à la fin de la durée d'exonération de cette taxe. L'augmentation des surfaces industrielles explique également la hausse des bases de CFE (+ 33,78%).

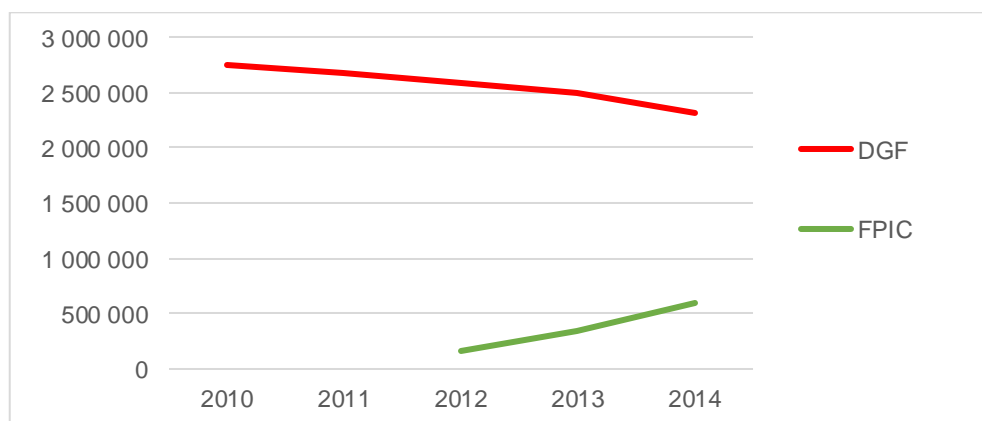
2) Comparaison des taux d'imposition

ANNÉE	Taxe d'habitation			Foncier bâti			Foncier non bâti			CFE		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Taux Vittel	19,38%	19,38%	19,38%	10,53%	10,53%	10,53%	17,86%	17,86%	17,86%	20,10%	20,10%	20,10%
Moyenne de la strate	19,13%	19,28%	NC	17,42%	17,25%	NC	50,78%	51,67%	NC	20,79%	20,84%	NC

Les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la Cotisation Foncière des Entreprises à Vittel sont dans la moyenne des taux votés par les communes de la même strate. Cependant, les taux de foncier bâti et non bâti sont nettement inférieurs aux taux de ces communes. La règle du lien ne permet toutefois pas de moduler les taux de manière différenciée, ce qui pourrait permettre de rétablir une certaine équivalence avec les villes de même importance démographique.

D. Les concours de l'État

Le graphique ci-dessous démontre malheureusement que plus la Dotation Globale de fonctionnement diminue, plus le prélèvement au titre du fonds de péréquation augmente, ce qui ne fait qu'aggraver la situation de Vittel.

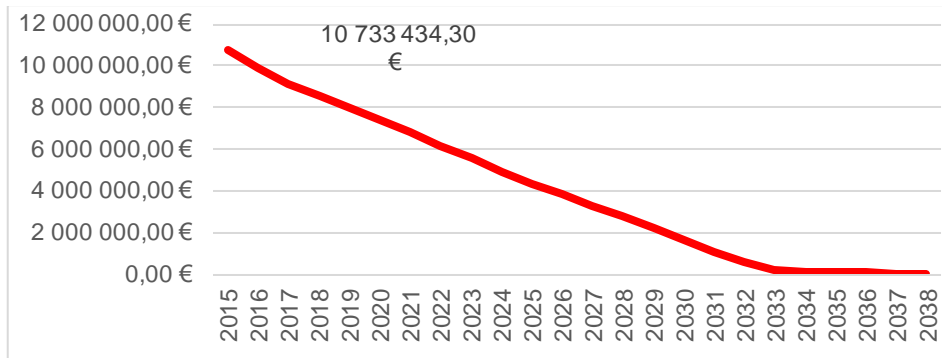


E. État de la dette

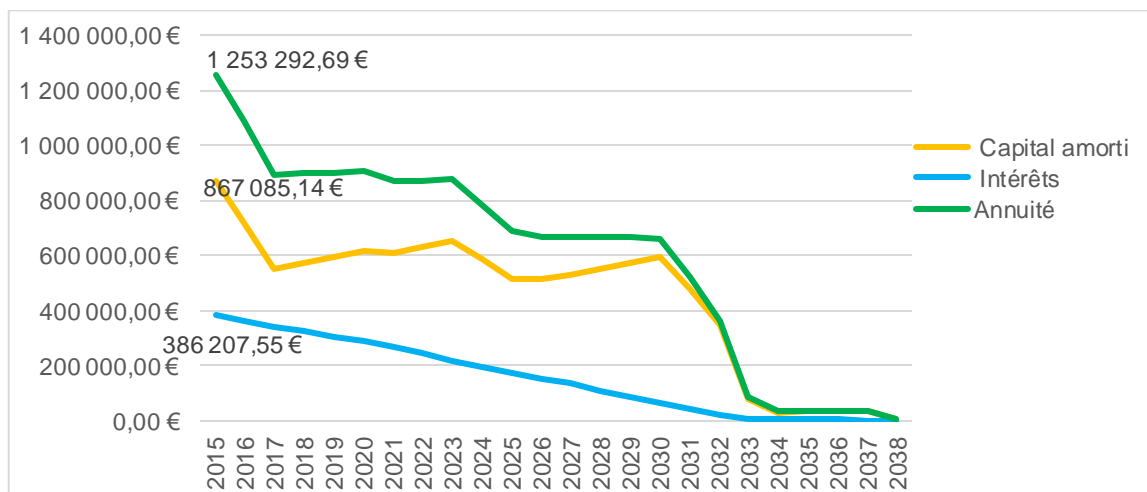
Les principales données sont les suivantes :

Capital restant dû	10 733 434,30 €
Taux moyen (Ex/Ex Annuel)	3,73 %
Durée de vie résiduelle	15 ans et 3 mois
Durée de vie moyenne	8 ans et 7 mois

1) Courbe d'extinction de la dette (tous budgets)



2) Annuité



3) L'encours de la dette en euros par habitant sur les années passées est le suivant :

Année	Population INSEE	A Vittel en €/hab	Moyenne en €/hab
2010	5 745	1 561 €	1 065 €
2011	5 665	1 497 €	1 085 €
2012	5 594	1 484 €	1 106 €
2013	5 614	1 932 €	1 116 €
2014	5 544	1 751 €	NC

L'endettement de la ville pourrait paraître trop important au regard de la moyenne nationale. Cependant, il convient de souligner que la ville est surclassée 10 000 à 20 000 habitants et de mettre en parallèle les ressources de la ville pour relativiser l'écart constaté. En effet, en 2013, alors que les produits de fonctionnement des communes de même strate s'élevaient à 1 348 euros par habitant, ces produits étaient de 2 966 € par habitant à Vittel. (Endettement supérieur de 816 € mais recettes supérieures de 1 618 €)

En outre, le coefficient d'extinction de la dette^(*) est de 8 années et sept mois, sachant que le seuil d'alerte est fixé à 15 années.

(*) Nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette sans réaliser d'investissements

5) LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2015

La construction du budget 2015 s'articule, comme en 2014, autour de deux axes d'action : offrir des services de qualité à la population et investir pour l'avenir.

Les hypothèses retenues pour le budget 2015 sont les suivantes :

Au chapitre des recettes de fonctionnement :

- Une nouvelle baisse des dotations de l'État
- Une estimation raisonnée des recettes fiscales avec une variation limitée à l'augmentation des bases fixée à 0,9% par la loi de finances.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement:

- Des dépenses courantes stables, voire en diminution, à l'exception des dépenses de fluides et contrats d'entretien et de maintenance que l'inflation des normes rend obligatoires et coûteux ;
- Une progression des frais de personnel qui résulte uniquement de l'augmentation naturelle due à l'évolution de carrière des agents alliée à une offre supplémentaire de services avec les activités périscolaires, en année pleine ;

Au chapitre des dépenses d'investissement :

- Un montant d'investissements en adéquation avec les possibilités financières de la ville avec quatre programmes majeurs.

Au chapitre des recettes d'investissement :

- De nouvelles subventions sollicitées auprès de l'État pour la galerie des thermes, le centre équestre, les installations du stade et le CPO ;
- Un financement par le résultat de l'exercice précédent et par l'épargne de gestion ;
- Un montant d'emprunt limité, en attendant les notifications d'attribution des subventions sollicitées pour les programmes inscrits en dépenses.

Le budget 2015 ne dérogera pas aux principes qui guideront notre action pour les années à venir, à savoir satisfaire du mieux possible les aspirations de nos concitoyens tout en restant à un niveau d'imposition et d'endettement supportables, d'une part, et continuer à offrir et renforcer les services à la population et œuvrer pour le rayonnement de la ville, d'autre part.

Il devra prendre en considération l'évolution négative des aides de l'État, tout en continuant nos efforts de maîtrise, voire diminution des dépenses, notamment en accentuant la mutualisation avec notre intercommunalité et en achetant mieux.

A. DES PROJETS POUR L'AVENIR

Quatre projets structurants et majeurs pour notre ville sont envisagés pour cette année : la réhabilitation et l'extension du centre équestre, la rénovation du Centre de Préparation Omnisports, la rénovation des vestiaires et de l'espace de convivialité du stade ainsi que la poursuite de la rénovation de la galerie des thermes.

Engagés depuis 2013, dans le cadre du pôle d'excellence rurale, et commencés en 2014, les travaux de rénovation de la galerie des thermes permettent non seulement de redonner à notre patrimoine thermal sa splendeur d'antan mais aussi d'assurer le développement touristique de la ville en offrant aux curistes et aux visiteurs un ensemble architectural de qualité. En 2015, la première tranche conditionnelle du marché sera affermie en été afin que les travaux puissent commencer dès la fin de la saison. Comme pour la première tranche, les travaux portent sur la rénovation des couvertures et de la structure métallique, la reprise des staffs et des peintures, l'éclairage.

Dans la perspective de l'euro 2016 de football, la municipalité souhaite profiter des opportunités de financements pour rénover les vestiaires et l'espace de convivialité du stade. Construits en 1968, ces équipements ne répondent plus aux normes fédérales actuelles et se sont dégradés avec le temps.

Le projet prévoit non seulement la réhabilitation du bâti avec redistribution des espaces mais aussi son isolation dans le cadre d'une politique d'optimisation et de recherche d'économie d'énergie. Dans le

même temps, l'espace de convivialité sera lui aussi rénové, compte tenu de son état de vétusté. Des subventions ont été sollicitées pour financer à hauteur d'environ 50% l'ensemble de ces travaux.

Toujours dans le cadre de sa politique de recherche d'économies d'énergie, et pour améliorer l'accueil des usagers du Centre de Préparation Omnisports, la municipalité souhaite rénover le CPO. Ce projet permettrait par ailleurs d'accueillir l'activité tennis de table actuellement installée dans des locaux très vétustes et énergivores. La première tranche de travaux portera, en 2015, sur l'isolation des façades, avant de travailler sur la redistribution et la rénovation des surfaces. Les services techniques municipaux devraient prendre une part de ces travaux directement en charge par le biais des travaux en régie.

Quatrième projet d'envergure : l'extension et la réhabilitation du centre équestre. Lié au développement de l'activité touristique avec le maintien de la présence du club méditerranée à Vittel jusqu'en 2021, ce projet a mobilisé toutes les énergies ces derniers mois. Impliquant de nombreux partenaires, les travaux doivent débiter très prochainement pour être terminés le 1^{er} juillet et pouvoir ainsi accueillir la clientèle du club med, suite à la fermeture du village de Pompadour. Par ce projet, la municipalité marque clairement sa volonté d'accompagner les acteurs économiques et touristiques qui souhaitent développer leur activité dans la station thermale. Pour ce faire, la ville a sollicité un grand nombre de partenaires institutionnels qui ont déjà fait part de leur avis favorable au financement de cet équipement de dimension régionale. Au final, les travaux devraient pouvoir être financés à plus de 50%.

B. DES SERVICES AU MEILLEUR COÛT

Sans remettre en cause ni la qualité du service rendu, ni le principe de ne facturer qu'une partie du coût des prestations à l'usager la municipalité souhaite conserver toutes les prestations actuelles, mieux même puisque l'offre de services devrait être élargie en 2015.

La ville offre un panel de services permettant de satisfaire tous les besoins de la population. Ces services influent, bien sûr, largement sur les finances communales car ils constituent des charges de centralité dont il faudra envisager, pour certains d'entre eux, la mutualisation au niveau intercommunal.

1) Enfance et jeunesse

Service de base, inscrit dans les priorités de l'action municipale, les crédits affectés à l'enseignement devraient faire l'objet d'une très légère majoration pour ce qui concerne l'acquisition des fournitures scolaires.

Par ailleurs, le budget 2015 comportera les dépenses afférentes à une année entière pour l'organisation des activités périscolaires. Grâce à la signature du Projet ÉDucatif Territorial (PEDT), la ville percevra cette année encore une somme de 50 € par enfant au titre du fonds d'amorçage pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Néanmoins, les deux tiers du coût de cette réforme restent encore à la charge de la ville puisque la municipalité ne demande aucune participation aux parents. De plus, les charges de personnel sont directement impactées par la rémunération des intervenants qui assurent un service de qualité apprécié tant par les enfants que par leurs parents.

Les autres services périscolaires seront bien entendus maintenus, notamment la restauration scolaire pour laquelle la mise en concurrence des prestataires pour la fourniture de repas a permis de faire des économies.

Comme en 2014, la ville apportera son soutien à l'association Frimousse qui assure l'accueil des tout petits dans les locaux municipaux de la maison de l'enfance. Il en sera de même pour l'association familiale gestionnaire du centre de loisirs maximois.

Des crédits seront consacrés aux établissements scolaires, tant en section de fonctionnement, dont les fournitures scolaires et l'entretien normal des bâtiments, qu'en grosses réparations et mises aux normes relevant de l'investissement.

Le renouvellement du matériel informatique est maintenu et l'acquisition d'autres matériels tels que rétro ou vidéo projecteurs est programmée.

2) Culture et patrimoine

Outre les crédits affectés à la rénovation de la galerie thermale, les crédits prévus pour la saison culturelle seront reconduits. Ainsi, le programme d'animations devrait pouvoir proposer au moins un spectacle "show business", nos traditionnels carnaval en mars et foire aux grenouilles en avril, les animations estivales dans le parc thermal et les festivités de fin d'année. Nouveauté cette année : l'organisation de Miss Lorraine qui participera à la promotion de notre ville au niveau national. Toujours pour favoriser la promotion de Vittel, l'émission "midi en France" devrait être réalisée depuis Vittel. En parallèle de l'action municipale, l'aide indirecte apportée par la ville à l'association des "bons vivants" par le biais de la mise à disposition du palais des congrès et de l'Alhambra contribuera à offrir des spectacles aux vittellois et aux habitants du territoire.

Par ailleurs, l'espace multimédia de la médiathèque bénéficiera d'un nouvel équipement permettant d'offrir aux usagers un meilleur service, tandis que les crédits affectés au fonctionnement du cinéma et de l'école de musique et de danse seront reconduits.

Le soutien aux associations culturelles est naturellement poursuivi grâce notamment aux conventions de partenariat avec certaines d'entre elles.

3) Sports et loisirs

Les associations sportives de la ville continueront d'être soutenues au travers des subventions et de la mise à disposition de locaux et de personnel, dans le cadre des conventions de partenariat. Une réflexion générale sera menée pour envisager la participation des associations à l'effort collectif pour permettre à la ville de poursuivre son action en faveur du monde associatif. Pour mémoire, cette enveloppe s'élevait en 2014 à plus d'un million d'euros, toutes associations confondues.

À côté des investissements sur les équipements structurants tels que le CPO et le stade, il va de soi que l'entretien courant des bâtiments et terrains sportifs continuera de faire l'objet d'un soin attentif.

4) Action sociale

Le CCAS assumera deux nouvelles actions. Tout d'abord, l'aide au permis de conduire, mise en œuvre depuis septembre 2014, et qui rencontre un vrai succès du fait de la nécessité pour les jeunes d'obtenir ce sésame à l'emploi. Les crédits prévus pour 2015 devraient permettre de financer 25 permis. La deuxième action nouvelle consiste dans l'organisation d'un service de navette de transport à destination des personnes âgées et handicapées, pour un coût modique. Créé dans le cadre d'un partenariat, le véhicule sera mutualisé avec l'établissement thermal. Les horaires du service du CCAS seront élaborés en fonction de la disponibilité du véhicule qui suivra des itinéraires dont les détails restent à définir.

Les actions habituelles destinées à développer le lien social seront bien sûr maintenues. Ainsi, les ateliers tremplins seront reconduits, comme le suivi des bénéficiaires du RSA, deux actions financées en partie par le Conseil Départemental. De même, les permanences des divers partenaires (CAF, CPAM, conciliateur de justice ...) se poursuivent à la maison ressources.

Depuis le départ des résidents en novembre 2014, la partie hébergement du foyer de personnes âgées est vide. Cependant, l'espace commun de convivialité est toujours ouvert afin de permettre aux résidents d'y prendre leurs repas et de profiter des animations proposées par le CCAS et les associations. Ce nouveau mode d'organisation fait l'objet d'une observation, afin de calibrer au mieux l'offre de service. Le devenir du bâtiment est également à l'étude en vue de sa réhabilitation par un opérateur ou de sa démolition.

5) Cadre de vie – Aménagement urbain

Les services municipaux se mobilisent d'ores et déjà pour le maintien de la 4^{ème} fleur au concours national des villes et villages fleuris. Les crédits affectés aux espaces verts seront reconduits en 2015 tant pour l'achat de plantations que pour le matériel nécessaire à l'entretien des espaces verts très appréciés des vittellois et des touristes.

En matière de voirie, les travaux de voirie de la rue Bouloumié seront ré-inscrits au budget 2015 et une nouvelle enveloppe sera affectée à la réfection d'autres voies. Le cas échéant, les canalisations d'eau et d'assainissement seront remplacées et des fourreaux pour la fibre optique seront posés en même temps

que la réfection des voies. L'éclairage public fera l'objet d'une attention particulière afin de limiter les consommations d'énergie.

Soucieuse de la préservation du cadre de vie, dans le respect du développement durable et harmonieux de notre ville, la municipalité souhaite lancer en 2015 une étude destinée à élaborer un plan de lutte contre les inondations. Financée à 80 % par les différents partenaires, cette étude permettra d'élaborer un plan pluriannuel d'investissements des travaux à réaliser et éviter ainsi, ou limiter, les débordements des cours d'eau, notamment le petit Vair.

6) Tourisme

Fleuron de notre économie locale, le tourisme tient une large part dans le futur budget 2015. À côté du principal programme que constitue le centre équestre, les autres équipements de ce secteur d'activité n'ont pas été oubliés pour autant. Ainsi, les dépenses et recettes afférentes à la gestion du palais des congrès en direct, pour neuf mois, doivent être intégrées dans le budget 2015. La décision quant à la relance d'une délégation de service public n'est pas encore définitive et fera l'objet d'un débat lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Dans la continuité des investissements réalisés en 2014, les travaux de réfection de la salle de convivialité du camping sont programmés pour 2015. D'autres petits travaux de rénovation qui concourent à la qualité de l'accueil des touristes seront réalisés, en régie, par les services municipaux.

6) L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Comme toutes les collectivités, la ville de Vittel voit se réduire fortement les financements de l'État. Cette diminution de ressources rend encore plus nécessaire la recherche d'économies. C'est pourquoi, le budget 2015 fait l'objet d'une préparation très rigoureuse avec un cadrage précis demandant à tous les services gestionnaires de crédits de réaliser un effort de 3% sur les dépenses de fonctionnement votées en 2014, à paramètres constants.

Tous les secteurs de dépenses ont été analysés pour identifier les sources d'économies potentielles. Ainsi, les dépenses à caractère général et les dépenses de personnel devraient être maîtrisées en tenant compte de la dépense supplémentaire liée à la réforme des rythmes scolaires qui s'appliquera en 2015 sur une année pleine. À noter que le fonctionnement de la nouvelle aire d'accueil des gens du voyage et du palais des congrès sont venus s'ajouter aux dépenses habituellement supportées par la ville.

Face à ces contraintes, l'équilibre budgétaire constitue un véritable exercice mobilisant toutes les compétences et les bonnes volontés. Les objectifs sont les suivants :

A. Diminuer les coûts de fonctionnement à paramètres constants

Les services municipaux sont conscients des enjeux que représente la diminution des dotations de l'État. Les efforts d'économies porteront non seulement sur la nécessaire maîtrise des frais de fonctionnement courant en portant une attention quotidienne à l'utilisation des consommables (papier, encre, petits matériels...), à la consommation des fluides mais également aux procédures d'achat. Ainsi, afin de pouvoir bénéficier de l'effet masse, les achats de prestations et de matériels feront l'objet de consultation systématique. En outre, à chaque fois que ce sera possible sans ralentir la bonne marche des services, il sera proposé d'acheter par le biais d'un groupement de commande avec notre intercommunalité et/ou les communes voisines. Afin d'aider les services acheteurs à choisir les meilleures procédures, un guide des bonnes pratiques en matière d'achat est en cours de rédaction.

En outre, un effort particulier sera fait en faveur de la dématérialisation des documents. Sans parvenir immédiatement au zéro papier, une gestion électronique des courriers est actuellement mise en place en ce début d'année.

En parallèle à l'élaboration du plan d'accessibilité des établissements municipaux recevant du public, des études seront également menées au cours de l'année 2015 afin d'optimiser la gestion de notre patrimoine et de recentrer notre action sur nos missions. Par exemple, les logements municipaux feront l'objet d'un état descriptif précis pour mesurer la charge financière qu'ils représentent et pour tirer les conséquences du diagnostic qui sera posé.

Concernant *les ressources humaines*, l'opportunité de remplacer les agents sera analysée à chaque départ à la retraite. Le besoin sera mis en adéquation avec la qualité de service que la municipalité souhaite maintenir. Néanmoins, le redéploiement d'effectifs, l'optimisation du temps de travail sont des préoccupations constantes qui concourent à l'efficacité du service public. Compte tenu du nombre et de la diversité de ces services, les prévisions font état d'une variation des charges de personnel conforme au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) habituellement constaté, à effectifs constants, et compte tenu de l'augmentation des taux de cotisation et de la revalorisation indiciaire des agents de catégorie C.. La mutualisation des personnels des services municipaux avec ceux de la Communauté de Communes sera également un axe de réflexion et d'action au cours de l'année 2015.

Toutes ces économies de fonctionnement permettront de générer un autofinancement plus conséquent au profit des dépenses d'investissement.

B. Contenir la pression fiscale

Conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale, pour ces deux premières années de mandat (2014 et 2015) la municipalité n'envisage pas de majoration des taux pour 2015. Seul l'effet de l'actualisation des bases prévue par la loi de finances, votée par le parlement, permettra d'augmenter très modérément les recettes fiscales, sans compenser, loin s'en faut, la diminution des dotations de l'État et l'augmentation de la péréquation.

Néanmoins, le désengagement de l'État, l'évolution mécanique des charges malgré la recherche d'économies et les économies déjà réalisées, la nécessité de maintenir un service public de qualité ne préjugent pas de l'absence de variation des taux dans les années à venir.

C. Recourir modérément à l'emprunt

Dès son élection, la nouvelle municipalité a engagé une réflexion sur la dette communale. Après analyse de l'état de la dette, 2015 sera consacrée à la mise en œuvre d'une gestion active. Ainsi, des discussions s'engagent avec les établissements bancaires afin de renégocier le capital restant dû des emprunts pour lesquels cette démarche est pertinente. La ville devrait pouvoir bénéficier de taux moins élevés, ce qui permettrait d'alléger la charge de la dette.

Par ailleurs, le montant de l'emprunt envisagé pour financer les investissements 2015 sera déterminé en fin d'année, en fonction des travaux réalisés et des financements obtenus. À noter que les investissements 2014 ont pu être réalisés sans recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal est appelé à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2015.